

Image not found or type unknown



Technologie de l'Information et de la Communication : risques psychosociaux et droit du travail

Fiche pratique publié le 06/01/2014, vu 1247 fois, Auteur : [Camille CIMENTA](#)

Les Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) sont aujourd'hui largement utilisées dans la sphère professionnelle. Un certain nombre d'activités de travail sont effectuées à partir de ces technologies notamment par la population des cadres, entraînant la modification des pratiques organisationnelles et de profondes modifications des conditions de travail dans le secteur privé et dans le secteur public.

Article rédigé par Celine CHEYRAL disponible via le lien suivant :

<http://info-juriste.com/droit-et-psychologie-du-droit-du-travail/>